

◀ janvier 2010 ▶

lu	ma	me	je	ve	sa	di
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
1	2	3	4	5	6	7

AVIS A LA POPULATION :

Vous aimez les histoires ?

Le Sablier se propose de vous raconter celle des religieux qui ont vécu à Blaison entre le 15^{ème} et le 18^{ème} siècle.

Nous programmons cet après-midi culturel

le **DIMANCHE 31 JANVIER 2010**

à 15H30

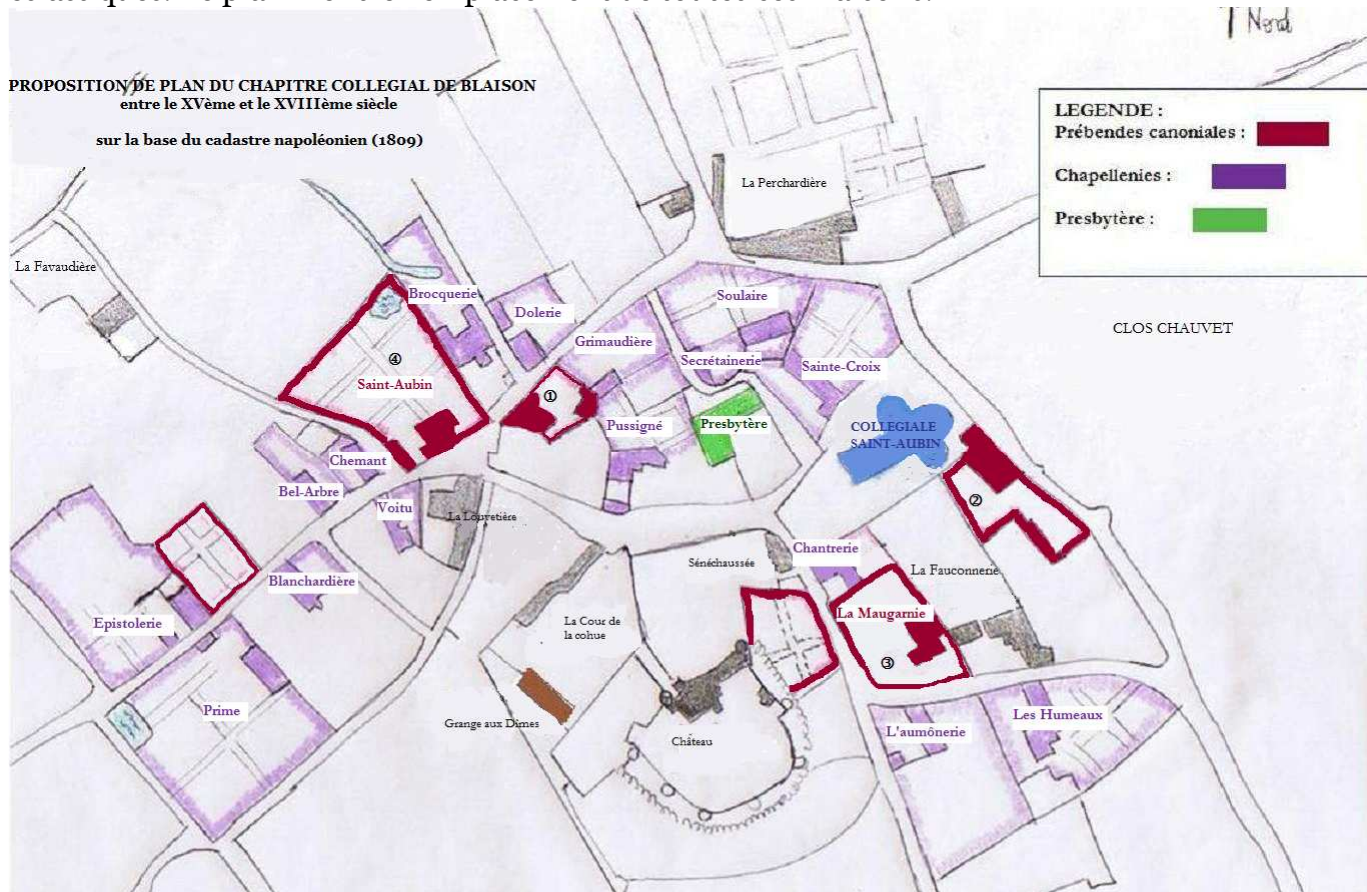
dans la salle Sébastien Chauveau

Entrée gratuite. Qu'on se le dise !



EN CE TEMPS : le chapitre collégial (5) : *Nous avons vu précédemment la nomination des religieux du chapitre, leurs fonctions spirituelles et leurs revenus temporels.*

Où habitaient les chanoines et les chapelains de Blaison ? Il reste au cœur de Blaison la trace des **maisons de chanoines et de chapelains**, que l'on appelle indifféremment chapellenies ou chapelles : rue de la Dolerie, les plaques sur des maisons : Prime, l'Aumônerie, la Maugarnie, sont là pour nous rappeler que notre village était tout entier un village de religieux, avec une concentration importante de leurs habitations. Il nous est difficile d'imaginer Blaison au 16^{ème} siècle, lorsque le chapitre fonctionnait pleinement, c'est-à-dire que les chapelles étaient occupées par des ecclésiastiques. Le plan montre l'emplacement de toutes ces maisons.



Mais en fait les choses ne se passaient pas ainsi : tous les Blaisonnais ne portaient pas robe ecclésiastique. Les religieux avaient l'habitude de cumuler les charges, contrairement aux principes établis par l'Eglise. Un chanoine ou un chapelain pouvait être titulaire d'un ou plusieurs bénéfices, le titulaire pouvait également habiter dans une autre ville ou paroisse. Dans ces cas, les maisons qu'ils n'occupaient pas et leur temporel, étaient loués. Dans son bail, le locataire avait la mission de payer un religieux pour dire les messes qui faisaient partie de la charge de la chapellenie, à raison de 10 sols pour une messe soit une demie livre.

O.O.

Par monts et par vaux

L'hiver des arbres : le Cyprès chauve

En Anjou, on le nomme Cyprès de Louisiane ou parfois Sapin de Louisiane. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un sapin, il appartient quand même au grand groupe des CONIFÈRES. Son nom botanique est *Taxodium distichum*, nom plutôt barbare, mais l'arbre est original pour bien d'autres raisons.

D'abord, par son origine : l'espèce provient du sud-est des Etats-Unis et a été importée en Europe vers 1630. Sur la commune de Blaison-Gohier de jeunes individus existent dans quelques jardins, mais aussi de plus anciens (entre 150 et 200 ans) qui peuvent être rangés parmi les grands arbres.

Le cyprès chauve se distingue par deux particularités.

Il perd ses aiguilles (feuilles réduites) chaque année ; en fait, à l'automne, après un passage par de belles couleurs flamboyantes, ce sont des brindilles entières qui tombent, laissant ce Conifère dénudé tout l'hiver. Il n'est quand même guère différent des autres arbres si ce n'est qu'il présente souvent, tout autour de lui et parfois à plus de 10 mètres du tronc, des excroissances aériennes, spongieuses, hautes de plusieurs dizaines de centimètres. Or on sait que le cyprès chauve affectionne les sols humides, voire inondés, et à l'instar de ce qui se passe dans la mangrove tropicale, les racines de cet arbre émettent hors du sol des *pneumatophores* (photo ci-dessus), dont le rôle serait de permettre à la partie souterraine de la plante de respirer. Des arbres quand même étonnants !



J-C S.



du 28 octobre



au 8 novembre,



puis au 20 novembre

EN CE TEMPS-LA : Le cadastre napoléonien

Lorsque nous faisons des recherches dans les actes notariés entre 1650 et 1850, nous avons bien du mal à situer les parcelles de terrain. Je vous donne un exemple. Pourriez-vous localiser la parcelle telle qu'elle est décrite ci-après : « 9 ares 89 centiares ou une boisselée¹ et demie de terre ou environ située à la Croix Papaille, (sic) commune de Gohier joignant d'un côté à occident l'acquéreur, d'autre côté à orient le chemin de grande écuelle à Gohier, d'un bout (au) midi le chemin des granges à St Rémy et d'autre bout (au) nord Pierre Peltier » ? Difficile n'est-ce pas, mais pas impossible grâce à la présence des chemins !

La notion de cadastre ou de parcelle n'existe pas dans l'ancien régime. La Révolution crée le bureau du cadastre, en vue de mettre en place la **contribution foncière** assise sur toutes les propriétés, à raison de leur type de culture et leur revenu net.

L'empereur Napoléon 1^{er}, constatant l'échec patent du cadastre par masses de culture, décide en 1807 de créer un **cadastre parcellaire** basé non plus sur le type de

terrain ou de cultures mais sur la personnalité des propriétaires. Il le voulait complément du Code Civil et il devait constituer la garantie de la propriété individuelle : chaque parcelle de chaque commune se voyait attribuer un numéro, complété plus tard par des sections référencées par des lettres, qui renvoyait à un propriétaire.



Pour autant ce cadastre n'a pas, à l'heure actuelle, valeur de preuve de propriété : c'est un document fiscal à partir duquel est calculé l'impôt foncier.

Après de nombreuses refontes et améliorations, le cadastre actuel a été informatisé et est consultable sur un ordinateur. O.O

¹ : mesure agraire avant le système métrique

Réponse de la devinette : il s'agit de la parcelle de terre où Michel L. a actuellement ses serres, à Grande Maison